



REGLEMENT INTERNE

DE LA BIBLIOTHEQUE

1 - Missions de la Bibliothèque

La Bibliothèque est un service destiné à toute la population. Elle constitue et organise, pour le prêt à domicile et la consultation sur place, des collections encyclopédiques et pluralistes adaptées aux besoins documentaires courants du public, à des fins d'information, d'enrichissement culturel et de loisirs.

Elle met à la disposition du public tous les moyens nécessaires aux recherches documentaires, et notamment des bibliothécaires chargées de le conseiller, de l'aider et de le former à l'utilisation de la Bibliothèque.

2 - Accès à la Bibliothèque

La Bibliothèque est accessible à tous, lecteurs inscrits ou non inscrits, aux horaires affichés à l'extérieur, à savoir :

- Mardi : 16h - 19h30
- Mercredi : 16h - 18h30
- Vendredi : 16h - 18h30
- Samedi : 10h30-12h30

Pendant les vacances scolaires, les jours et horaires d'ouverture sont modifiés et affichés préalablement en Bibliothèque.

3 - Inscriptions

Une inscription est nécessaire pour l'emprunt de documents à domicile ainsi que pour l'utilisation d'autres prestations (accès au poste informatique, ...).

La cotisation est valable 1 an, à partir de la date d'inscription.

4 - Conditions de prêt

L'inscription donne droit au prêt, par personne, pour une durée de 3 semaines, de :

- 4 livres écrits ou audio dont 1 nouveauté
- 4 revues
- 1 CD
- 1 DVD

Les livres usuels, dictionnaires, encyclopédies et derniers numéros de presse ne peuvent pas être empruntés. Ils sont en consultation sur place.

Si un ouvrage emprunté n'est pas rendu dans les délais, des frais pourront être perçus pour le retard.

5 - Tarifs

Cotisations	Logeois	Non-Logeois
Individuelle	22€	23€
Familiale	29€	35€

6 - Soins aux documents

Le lecteur est responsable des documents empruntés, ainsi que des dommages ou pertes éventuels de ceux-ci. Il est tenu d'avertir les bibliothécaires des dommages constatés. En aucun cas, il n'effectue les réparations lui-même,

En cas de détérioration ou perte, la Bibliothèque se réserve le droit de demander au lecteur le remplacement du document.

7 - Charte de conduite du lecteur

- Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux et d'avoir une tenue correcte. Ils ne devront en aucune circonstance être la cause de nuisances pour les autres lecteurs et les bibliothécaires.
- Les parents sont responsables des agissements et comportement de leurs enfants mineurs, qu'ils soient seuls ou accompagnés. En aucun cas les bibliothécaires ne peuvent être considérées comme assurant la garde et la surveillance des enfants mineurs.
- Les goûters et boissons doivent être consommés à l'extérieur de la Bibliothèque.
- Les téléphones portables seront en mode vibreur et les conversations téléphoniques s'effectueront à l'extérieur de l'espace lecture.
- Le matériel informatique mis à la disposition du lecteur demande attention et respect quant à son utilisation.

- L'accès à la Bibliothèque est interdit aux animaux de compagnie, sauf en accompagnement de personnes handicapées.
- L'accès à l'étage est interdit au public, sauf avec l'accord des bibliothécaires.

8 – Utilisation du poste informatique

- L'accès à l'ordinateur de la salle de lecture se fait sur réservation ou inscription à l'accueil.
- Son utilisation est destinée à la consultation de sites Web pour des recherches documentaires
- La consultation pourra être limitée à 30 mn en cas d'affluence.
- L'accès aux forums et groupes de discussion n'est pas autorisé.
- L'accès aux sites Internet portant atteinte à l'intégrité et à la dignité de l'être humain est totalement interdit (pornographie, pédophilie, racisme, violence gratuite, ...). Toute infraction à cette disposition entraînera la suspension immédiate de la consultation.
- L'utilisation de clés USB est autorisée seulement pour la sauvegarde des recherches.
- Toute impression de données sera facturée 0,20 € la page N&B, 0,50 € la page couleur.
- La Bibliothèque se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs et le droit de suppression temporaire ou définitive du droit d'accès à l'Internet en cas de non-respect des règles énoncées dans ce règlement.

9 – Photocopieur

Sur demande des lecteurs, les bibliothécaires peuvent effectuer des photocopies au tarif de 0,20 Euros la photocopie N&B, 0,50 € la page couleur.

10 – Avis des lecteurs

Un cahier est mis à la disposition des lecteurs pour leur permettre de formuler des remarques concernant la Bibliothèque, ainsi que des suggestions d'achat. Dans la mesure du possible, les bibliothécaires tiendront compte de ces propositions.

11 – Application du règlement

Les bibliothécaires sont chargées de faire appliquer ce règlement et tout lecteur de la Bibliothèque s'engage à s'y conformer. Des manquements graves ou répétés au présent règlement entraîneront des sanctions.

Fait aux Loges en Josas, le 31-01.2020